

Rénovation —  
énergétique

## Hellio facilite le paiement du reste à charge des travaux de rénovation énergétique avec des solutions de financement



**55 € : c'est ce qu'il restait en moyenne le 10 octobre dernier sur le compte bancaire des Français les plus modestes, selon le nouvel indicateur « le 10 du mois » lancé le 9 novembre 2021 par RMC avec la société Finfrog. Franchir le pas de la rénovation énergétique, avec un reste à charge parfois lourd sur la facture des travaux, peut donc s'avérer hors de portée pour certains ménages qui subissent de plein fouet la hausse des prix de l'énergie !**

**Conscient de cet enjeu, Hellio, acteur de référence de la maîtrise de l'énergie, en plus de déduire de ses devis les aides proposées telles que MaPrimeRénov' ou la prime énergie (Certificats d'Économies d'Énergie), apporte des solutions pour le financement du reste à charge des particuliers, grâce à des partenariats.**

Les solutions de financement du reste à charge proposées par Hellio s'appliquent dans le cadre des travaux éligibles à MaPrimeRénov' : le remplacement de chauffage (gaz, biomasse et pompe à chaleur), l'isolation thermique des murs (par l'extérieur et par l'intérieur) et des rampants de toitures.

En fonction du montant du reste à charge, Hellio les oriente vers la solution de financement la mieux adaptée.

### FP&A - Service Presse Hellio

Céline Gay - 66 route de Sartrouville Bât.2  
Parc des Erables - 78230 LE PECQ  
Tél : 07 61 46 57 31 - Fax : 01 39 52 94 65  
[celine@fpa.fr](mailto:celine@fpa.fr)

### Hellio

48, rue Cambon - 75001 Paris  
Tél. : 01 44 56 67 27  
[servicepresse@hellio.com](mailto:servicepresse@hellio.com)  
[hellio.com](http://hellio.com)



Etienne Duhot  
Responsable projet chez Hellio



« Grâce aux partenariats que nous avons noués et ceux que nous souhaitons développer dans l'avenir, nous espérons pouvoir rendre plus accessible la rénovation énergétique. Ces solutions de financement permettent à nos clients d'obtenir un gain immédiat avec l'économie d'énergie réalisée grâce aux travaux par rapport à la mensualité. Et tout comme pour l'obtention des primes, c'est Hellio qui se charge de faire les démarches au nom du client. 15 % ont bénéficié de nos solutions de financement en 2021 », explique Etienne Duhot, responsable projet chez Hellio.

## La facilité de paiement avec Finfrog

Pour ce premier mode de financement, Hellio travaille en étroite collaboration avec un pionnier du microcrédit en ligne, Finfrog. Cette solution offre la possibilité de payer le reste à charge **jusqu'à 12 fois sans frais**, pour un **montant maximal de 5 000 €**. Le montant des **intérêts** de ce microcrédit est **pris en charge par Hellio** afin de faciliter la réalisation des travaux de rénovation énergétique.

**Facile à mettre en œuvre**, la démarche est pilotée par Hellio qui fournit un lien au client afin d'autoriser Finfrog à consulter ses comptes bancaires pour une étude financière au préalable.

Fait remarquable : avec un **taux d'accord de Finfrog de 80 %**, le **partenariat avec Hellio est le premier à obtenir un résultat aussi élevé** (40 à 50 % généralement en BtoBtoC et dans le commerce).

Depuis juin 2020 à la mi-novembre 2021, **600 demandes ont été acceptées**, sans aucun défaut de paiement, pour un **montant moyen financé de 1 384 €**, pour des **travaux de chauffage gaz dans 90 % des cas**.

**1 client Hellio sur 10** a recours à la facilité de paiement Finfrog.

## La solution de paiement digitalisé avec Alma

Traditionnellement, les clients envoient un chèque ou effectuent un virement bancaire à Hellio pour payer le reste à charge. Désormais, ils peuvent également régler leur facture via une **interface de paiement** développée par Alma, un éditeur de logiciels métier et un facilitateur numérique.

Cette solution sera prochainement proposée directement par les artisans partenaires de Hellio qui pourront générer un lien de paiement directement sur la facture.

### FP&A - Service Presse Hellio

Céline Gay - 66 route de Sartrouville Bât.2  
Parc des Erables - 78230 LE PECQ  
Tél : 07 61 46 57 31 - Fax : 01 39 52 94 65  
[celine@fpa.fr](mailto:celine@fpa.fr)

### Hellio

48, rue Cambon - 75001 Paris  
Tél. : 01 44 56 67 27  
[servicepresse@hellio.com](mailto:servicepresse@hellio.com)  
[hellio.com](http://hellio.com)

## Le crédit affecté par Sofinco

**Semblable à un crédit traditionnel**, cette solution de financement n'est accordée que dans le cadre d'une **prestation de travaux avec Hellio**. Le prêt est ainsi **limité au montant des travaux**.

Cette procédure s'avère plus longue que les précédentes puisqu'elle implique un délai de traitement des dossiers. Si le montant du **reste à charge** est **inférieur à 5 000 €**, les **intérêts**, de l'ordre de 2,90 %, sont **répartis entre Hellio et le client**. **Au-delà** de ce montant, ils sont **réglés à 100 % par le client**.

Proposée par Hellio depuis septembre 2020, cette solution a connu une **nette accélération depuis la fin du Coup de pouce gaz**, en juillet 2021, qui donne lieu à une augmentation du reste à charge pour les ménages.

## L'expérimentation du tiers financement de la rénovation globale à l'étude chez Hellio

Les équipes R&D Hellio travaillent sur une expérimentation d'un nouveau modèle économique pour financer les rénovations globales à grande échelle : le tiers financement de la rénovation globale.

Sur la base d'une note d'octobre 2020 de France Stratégie, il s'agirait de **déployer "des opérateurs ensembleurs"**, soient des **structures capables de préfinancer l'ensemble des travaux** permettant de diminuer la consommation d'énergie. Une fois le chantier terminé, le **gain réalisé sur la facture d'énergie sera récupéré par l'opérateur mensuellement, jusqu'au remboursement complet** des avances sur les travaux d'économies d'énergie réalisés.

Un modèle économique qui permet ainsi de lever le frein financier du reste à charge et celui de l'inefficacité des travaux financés. Deux projets d'expérimentation, tant en maisons individuelles qu'en copropriétés, sont sur le point d'être lancés par Hellio en 2022.

### Les autres solutions de financement du reste à charge : l'éco-PTZ et bientôt le prêt avance rénovation

Pour ces solutions de prêt, Hellio joue un rôle de conseil puisqu'il n'est pas habilité à les proposer directement.

#### L'éco-PTZ

La **fin de l'éco-PTZ**, initialement prévue en décembre 2021 avec un plafond fixé à 30 000 €, a finalement été **repoussée par le gouvernement au 31 décembre 2023**. Les **plafonds** seront également **relevés à 50 000 €** à partir de 2022.

#### FP&A - Service Presse Hellio

Céline Gay - 66 route de Sartrouville Bât.2  
Parc des Erables - 78230 LE PECQ  
Tél : 07 61 46 57 31 - Fax : 01 39 52 94 65  
[celine@fpa.fr](mailto:celine@fpa.fr)

#### Hellio

48, rue Cambon - 75001 Paris  
Tél. : 01 44 56 67 27  
[servicepresse@hellio.com](mailto:servicepresse@hellio.com)  
[hellio.com](http://hellio.com)

Dans le cadre d'un projet de rénovation énergétique, cette solution de financement permet de bénéficier d'un **prêt à taux 0**, un dispositif particulièrement intéressant puisque c'est **l'État qui assure la prise en charge des intérêts. Aucune condition de ressources** n'est demandée, les seuls critères d'éligibilité concernent :

› **L'ancienneté du logement** (construit depuis **plus de 2 ans**)

› L'obligation de recourir à un **artisan RGE** pour la réalisation des travaux.

Pour faciliter les démarches, Hellio fournit à ses clients un formulaire à remplir avec la liste des organismes bancaires proposant l'éco-PTZ.

## Le prêt avance rénovation

**A partir du 1<sup>er</sup> janvier 2022**, le prêt avance mutation revient sur le devant de la scène sous un nouveau nom pour plus de clarté : le prêt avance rénovation.

Les propriétaires désireux d'entreprendre des travaux de rénovation énergétique souscrivent un **prêt garanti par une hypothèque**. Son **remboursement** ne s'effectue pas directement après son obtention, mais **lors de la vente** du logement, de **sa donation** ou d'un **transfert de propriété** (cession ou succession).

Il sera disponible uniquement pour les **personnes ne pouvant pas accéder au crédit traditionnel**, il n'y a **ni limite d'âge, ni condition de ressources, ni besoin d'une assurance** pour emprunter.

Aujourd'hui, seules **2 banques** ont annoncé le proposer : la **Banque Postale** et le **Crédit Mutuel**. Afin d'encourager les établissements bancaires à le mettre à disposition, **l'État accorde une garantie partielle de 75 %**.

Les modalités définitives doivent encore être confirmées par un décret d'application et un arrêté de mise en œuvre attendus très prochainement.

## À propos de Hellio



Engagé depuis 2008, Hellio est l'acteur de référence de la maîtrise de l'énergie. Pionnier du marché des économies d'énergie en France (métropole et Outre-Mer), Hellio ambitionne de permettre au plus grand nombre de maîtriser son énergie : le groupe se démarque par le savoir-faire, l'innovation et la culture métiers de ses équipes sur toute la chaîne de valeur de l'efficacité énergétique. Avec son réseau d'artisans RGE agréés, Hellio œuvre pour simplifier les démarches et apporter des solutions sur-mesure pour tous les consommateurs d'énergie - des particuliers aux entreprises, en passant par les collectivités locales - et ce pour tous les types de bâtiments et leurs équipements.

Indépendant, expert et ancré dans la transition énergétique au quotidien, Hellio prend part à l'effort de relance pour faire de l'énergie de demain, une énergie positive et d'impact, au service de tous.

Pour en savoir plus, rendez-vous sur [www.hellio.com](http://www.hellio.com)

### FP&A - Service Presse Hellio

Céline Gay - 66 route de Sartrouville Bât.2  
Parc des Erables - 78230 LE PECQ  
Tél : 07 61 46 57 31 - Fax : 01 39 52 94 65  
[celine@fpa.fr](mailto:celine@fpa.fr)

### Hellio

48, rue Cambon - 75001 Paris  
Tél. : 01 44 56 67 27  
[servicepresse@hellio.com](mailto:servicepresse@hellio.com)  
[hellio.com](http://hellio.com)